

CONSEIL MUNICIPAL D'ETRETAT

Réunion du 29 avril 2026

PROCES-VERBAL

Etaient présents : M. Philippe LAFERRIERE, M. Jean-Pierre LINDON, Mme Sandrine CRESSANT, M. Martial DICHAM, Mme Rosine CHATRY, M. Jacques LEGRAND, Mme Véronique MALLET, Mme Brigitte BELLET, M. Jérôme BROUSSE, Mme Laura RAMBOUT, M. Gaël BURAY et Mme Malika CHERRIERE.

Pouvoirs : M. Jean-Michel REYMOND, pouvoir à M. LINDON ; Mme Nathalie DEQUAIRE, pouvoir à M. BURAY.

Absente : Mme Marie-Laure DUCAMP

M. Jacques LEGRAND remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de Convocation au Conseil Municipal : 20/04/2026

Date d'Affichage du Conseil Municipal : 20/04/2026

Nombre de Conseillers au Conseil Municipal :

- En exercice : 15
 - Présents : 14
 - Votants : 14
-

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et informe que M. André BAILLARD, par courrier envoyé le 10 avril 2026 à M. Le Maire, a fait part de sa démission de son mandat de conseiller municipal.

Le siège de Conseiller Municipal laissé vacant par M. BAILLARD va au suivant de la liste « Tous unis pour Etretat », Mme Malika CHERRIERE, qui est appelée à siéger au conseil municipal.
Mme CHERRIERE rejoint la table du conseil.

Le Conseil Municipal étudie les questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Conseil Municipal : Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Maire propose M. Jacques LEGRAND pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

2. Conseil Municipal : Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Monsieur Le Maire vous propose de bien vouloir adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 avril 2026 et de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 avril 2026

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 avril 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité

3. Conseil Municipal : désignation des membres des commissions diverses

3A. Election de la commission d'appel d'offres

Le Conseil Municipal,

Vu le nouveau code des marchés publics,

Vu l'article L2121-21-4è alinéa du code général des collectivités territoriales,

Considérant la démission du conseil municipal de Monsieur André Baillard le 10 avril 2026 et n'ayant pas de suppléant de sa liste,

il est proposé le renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres dans les conditions suivantes : lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants la C.A.O. est constituée par le maire ou son représentant, président, et de trois membres du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste (article 22 du CMP). En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote, les élus ont décidé à l'unanimité de ne pas voter à bulletin secret. Ont obtenu :

➤ Liste présentée par M. LAFERRIERE 14 voix

La Commission d'Appel d'Offres est ainsi constituée :

PRESIDENT	TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. LAFERRIERE	M. REYMOND	Mme DEQUAIRE
	Mme CHERRIERE	M. DICHAM
	M. BURAY	M. BROUSSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

3B. Election des représentants du Conseil Municipal : Conseil d'exploitation

A la suite de la démission de Monsieur André Baillard du conseil municipal le 10 avril 2026, Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder au renouvellement des Conseillers municipaux membres de la commission Conseil d'exploitation du SPIC "LE CLOS LUPIN" selon la répartition ci-dessous :

Conseil d'exploitation du SPIC "LE CLOS LUPIN"	Adjoint délégué	Membres
Président : M. LAFERRIERE	Mme CRESSANT	M. REYMOND M. DICHAM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

3C. Commission de contrôle de la liste électorale

A la suite de la démission de Monsieur André Baillard du conseil municipal le 10 avril 2026, Monsieur le Maire expose qu'il faut renouveler les membres de la commission électorale et rappelle que :

Dans les communes de 1000 habitants et plus dans lesquelles plusieurs listes ont obtenu des sièges au Conseil Municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée de 5 conseillers municipaux, dont 3 appartenant à la liste ayant obtenu le plus de sièges, et 2 conseillers municipaux appartenant respectivement aux 2ème et 3èmes listes.

Sont désignés :

Liste "Tous Etretatais"

- Mme Brigitte BELLET, Mme CHATRY et M. LEGRAND

Liste "Vivre Etretat"

- M. BURAY

Liste "Tous unis pour Etretat"

- MME CHERRIERE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

3D. Commission de contrôle de la liste électorale

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1524-1 et suivants relatifs aux sociétés d'économie mixte locales ;

Vu les statuts de la Société d'Économie Mixte Immobilière de Normandie SEMINOR ;

Vu la convocation adressée aux membres du Conseil municipal ;

Considérant que la Commune d'Etretat est actionnaire de la Société d'Économie Mixte Immobilière de Normandie SEMINOR ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner les représentants de la Collectivité à

l'Assemblée spéciale des actionnaires publics et à l'Assemblée Générale des actionnaires de SEMINOR ;

Considérant que l'Assemblée spéciale des actionnaires publics est appelée à désigner un représentant au sein du Conseil d'administration de SEMINOR, et qu'il convient de préciser si l'elu(e) désigné(e) est autorisé(e) à se porter candidat(e) à cette fonction ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 - Représentant à l'Assemblée Générale

Est désigné(e) en qualité de représentant(e) de la Commune de [NOM DE LA COMMUNE] à l'Assemblée Générale des actionnaires de SEMINOR :

Jean-Michel REYMOND, conseiller municipal délégué

Article 2 — Représentant à l'Assemblée spéciale des actionnaires publics

Est désigné(e) en qualité de représentant(e) de la Commune d'Etretat à l'Assemblée spéciale des actionnaires publics de SEMINOR :

Jean-Michel REYMOND, conseiller municipal délégué

Article 3 — Candidature au Conseil d'administration

Option 1 — Le Conseil Municipal autorise Jean-Michel REYMOND, conseiller municipal délégué Désigné(e) à l'Assemblée spéciale, à se porter candidat(e) en qualité de représentant(e) de ladite Assemblée au sein du Conseil d'administration de SEMINOR.

Article 4 — Rémunération au titre du mandat d'administrateur

Le Conseil Municipal autorise Jean-Michel REYMOND, conseiller municipal délégué à percevoir une rémunération au titre de ses fonctions d'administrateur de SEMINOR, dans les conditions prévues par les statuts de la société et la réglementation en vigueur.

Article 5 — Transmission

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Normandie au titre du contrôle de légalité ;
- La Direction de SEMINOR, pour information et mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

3E. Commission Communale des Impôts Directs (CCID) Désignation des commissaires

A la suite des élections municipales, il convient de constituer une nouvelle commission communale des impôts directs. Cette commission est constituée de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants, désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la liste suivante :

- M. Philippe LAFERRIERE (Président de Droit)
- Mme Marie-Laure DUCAMP
- M. Jean-Pierre LINDON
- Mme Sandrine CRESSANT
- M. Martial DICHAM
- Mme Laura RAMBOUT
- M. Jean-Michel REYMOND
- Mme Rosine CHATRY
- M. Jérôme BROUSSE
- Mme Véronique MALLET
- M. Jacques LEGRAND
- Mme Brigitte BELLET
- M. Gaël BURAY
- Mme Nathalie DEQUAIRE
- Mme Malika CHERRIERE
- Mme Dany LEROY (extérieur)
- Mme Caroline MASSE
- Mme Odile FREVAL (extérieur)
- Mme Sabine LEFRANCOIS
- Mme Isabelle SACLEUX

- Mme Marie-Hélène HOVORKA
- Mme Stephanie LEBORGNE (extérieur)
- Mme Stephanie N'GUYEN
- Mme Bénédicte MESLAGE (extérieur)
- Mme Valérie VILLERS

3F. Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole : Désignation des Délégués à la commission "transfert de charges"

La Communauté urbaine "Le Havre Seine Métropole" a réuni son premier conseil communautaire le 15/01/2019. Dans le cadre de l'installation des nouvelles instances communautaires, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée lors de ce conseil communautaire. Cette commission a pour rôle de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI. Elle vise à assurer l'équité financière entre les communes et la communauté urbaine en apportant transparence et neutralité financière. La composition de la CLECT a été fixée de la manière suivante :

- Le Havre : 9 titulaires et 9 suppléants
- Montivilliers : 2 titulaires et 2 suppléants
- 52 autres communes : 1 titulaire et 1 suppléant

Aussi, afin de constituer cette commission, la communauté urbaine invite chaque commune membre à désigner ses représentants au sein de la CLECT, soit 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

Après un appel à candidature, ont été désignés :

- ✓ Titulaire : M. Jean-Pierre LINDON
- ✓ Suppléante : Mme Nathalie DEQUAIRE

3G. Désignation des Délégués : Normandie Impressionniste

Monsieur le Maire propose de désigner les membres représentant le ville d'Etretat en tant que membre du GIP Normandie Impressionniste :

- Titulaire : Mme Rosine CHATRY
- Suppléant : Mme Marie-Laure DUCAMP

3H. Commissions municipales : Commissions locales

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de la démission de Monsieur André Baillard du conseil municipal le 10 avril 2026, il convient de modifier la composition des commissions internes afin d'assurer un meilleur suivi des dossiers.

La désignation des membres de chaque commission est effectuée selon le tableau ci-dessous :

Président de toutes les commissions : P. LAFERRIERE
--

Commission n° 1	Adjoint ou CM délégué	Membres
CULTURE VIE ASSOCIATIVES ANIMATIONS	MARIE-LAURE DUCAMP	BRIGITTE BELLET VERONIQUE MALLET M CHERRIERE G BURAY L RAMBOUT
Commission n° 2	Adjoint ou CM délégué	Membres
FINANCES BUDGET	PHILIPPE LAFERRIERE	MARIE-LAURE DUCAMP R CHATRY M DICHAM N DEQUAIRE M. CHERRIERE
Commission n° 3	Adjoint ou CM délégué	Membres
COMMUNICATION	PHILIPPE LAFERRIERE	MARIE-LAURE DUCAMP J BROUSSE L RAMBOUT G BURAY B BELLET
Commission n° 4	Adjoint ou CM délégué	Membres
MOBILITES SPORTS JEUNESSE ENFANCE	JP LINDON	S CRESSANT ML DUCAMP R CHATRY N DEQUAIRE L RAMBOUT
Commission n° 5	Adjoint ou CM délégué	Membres
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE TOURISME MARCHE	SANDRINE CRESSANT	LAURA RAMBOUT BRIGITTE BELLET J LEGRAND M. CHERRIERE N DEQUAIRE
Commission n° 6	Adjoint ou CM délégué	Membres
ENVIRONNEMENT	MARTIAL DICHAM	R CHATRY

ESPACES PUBLICS RH FLEURISSEMENT VILLE		J LEGRAND S CRESSANT JP LINDON G BURAY
Commission n° 7	CM délégué	Membres
SANTE	LAURA RAMBOUT	N DEQUAIRE J BROUSSE V MALLET M CHERRIERE
Commission n° 8	Conseiller délégué	Membres
URBANISME HABITAT	JM REYMOND	S CRESSANT N DEQUAIRE M. CHERRIERE M DICHAM
Commission n° 9	Conseiller délégué	Membres
SENIORS SOCIAL	R CHATRY	M L DUCAMP M. CHERRIERE V MALLET J LEGRAND L RAMBOUT G BURAY
Commission n° 10	Conseiller délégué	Membres
SECURITE PREVENTION NUMERIQUE	J BROUSSE	J LEGRAND JP LINDON M DICHAM G BURAY M. CHERRIERE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création des commissions ci-annexées ainsi que la composition de chacune d'elle à l'unanimité.

4. BUDGETS PRIMITIFS 2026

4A. BUDGET PRIMITIF 2026 COMMUNE : Approbation

Après avoir entendu la présentation du Budget Primitif 2026 de la commune, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce budget qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et Recettes de fonctionnement :	5 803 130,31 €
Dépenses et Recettes d'investissement :	4 388 142,01 €
Total fonctionnement et investissement :	10 191 272,32 €

Le Conseil Municipal, vu le projet de budget primitif présenté, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2026 de la commune arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section de fonctionnement.

Votes : 3 abstentions : M. Buray (2) et Mme Cherrière

M. Le Maire expose que les chiffres du budget 2025 des postes ont été ajustés pour les adapter à 2026. Il précise que le chiffre des recettes d'horodateurs a baissé depuis le début de l'année de 18% car il y a notamment moins de visiteurs. Il indique que les recettes de l'Etat ont diminuées et que les taxes sur les recettes des jeux du casino seront également diminuées à cause de sa fermeture dus aux dégâts de la tempête de début d'année.

Les dépenses s'équilibrent, en notant que les dépenses n'ont que quelques postes qui ont évolués par rapport à 2025, notamment la communication et animation, les charges du personnel avec une volonté de modifier l'accueil en cœur piéton, le recrutement de médecins s'accompagnant de moyens de communication et d'aménagement. Et les subventions aux associations car la volonté politique est de redonner de l'animation dans le village.

Il souligne que des travaux d'urgence sont à mettre en œuvre dans les logements communaux : impasse Damilaville, appartement Capron et Villa Simone. Des travaux de mise en conformité sont à exécuter dans la salle Boissaye.

Sur la sécurité, M Le Maire précise que des achats de matériel pour les services de police et de prévention vont être réalisés (vélos électrique, cinémomètre...) et un point sur la sécurisation du trou à l'homme est à l'étude.

M. Buray interroge M. Le Maire sur les dépenses des travaux du Golf. M. Le Maire répond que la décision de ces travaux avait été engagée par la précédente municipalité et que l'équipe municipale va veiller au bon déroulement des travaux et des responsabilités de chacun que ce soit Maitrise d'œuvres ou prestataires.

Mme Cherriere pose des questions sur le recrutement de futurs médecins. Mme Rambout répond que toutes les solutions sont envisagées pour ce recrutement, aussi bien le recrutement de médecins libéraux que celui de médecins salariés. M. Brousse ajoute qu'ils cherchent avant tout à mettre en place une offre pérenne de santé sur la ville d'Etretat.

Au cours des débats, les différentes lignes du budget sont abordées.

4B. BUDGET PRIMITIF 2026 CAMPING : Approbation

Après avoir entendu la présentation du Budget Primitif 2026 du camping municipal, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce budget qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et Recettes de fonctionnement : 324 400,69 €
Dépenses et Recettes d'investissement : 393 388,49 €
Total fonctionnement et investissement : 717 789,18 €

Le Conseil Municipal, vu le projet de budget primitif présenté, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2026 du camping municipal arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Votes : 3 abstentions : M. Buray (2) et Mme Chérière

Mme Chérière questionne sur la possibilité de revoir le tarif de nuitée. Il lui est répondu que cela peut se faire en cours d'année.

4C. BUDGET PRIMITIF 2026 CLOS LUPIN : Approbation

Après avoir entendu la présentation du Budget Primitif 2026 du Clos Lupin, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce budget qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et Recettes de fonctionnement : 525 268,00 €
Dépenses et Recettes d'investissement : 268 409,79 €
Total fonctionnement et investissement : 793 677,79 €

Le Conseil Municipal, vu le projet de budget primitif présenté, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2026 du Clos Lupin arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

3 abstentions : M. Buray (2) et Mme Chérière

Concernant les budgets en général, Mme Chérière félicite ce qui a été réalisé et rend hommage à ce qui a été fait. Il n'y a pas de budget déficitaires et précise que les finances sont saines et que beaucoup de choses pourront être faites.

Néanmoins, elle précise que le Clos Lupin est en danger et que la municipalité va devoir définir une ligne directrice sur les travaux.

M. Le Maire précise qu'il cherche à voir une amélioration des recettes mais qu'au regard de l'état du bâtiment, ils sont relativement freinés.

5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : BP 2026

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée Communale que la Commune est sollicitée par de nombreuses associations pour le versement de subventions de fonctionnement. Il est proposé d'accorder des

subventions sous réserve de la production par chaque association de sa comptabilité 2025 et de ses projets pour l'année 2026.

Sont étudiées les demandes de subventions déposées à la date du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions conformément au tableau en annexe pour un total de 67 487 €.

Le budget prévu à l'article 65748 "subventions aux associations" s'élève à 100 000 €.

Annexe à la délibération n° 05/139 du 29/04/2026		
Demandes de subvention	Proposé	Vote du conseil
Vote de l'ensemble du conseil		14 votants
ECOLE PRIMAIRE VOYAGE SCOLAIRE (pour mémoire)	8 000	unanimité
Amicale sapeurs pompiers	2 000	unanimité
Amis des Bêtes	1 000	unanimité
Amis Arsène Lupin	300	unanimité
APAEI (enfants inadaptés)	200	unanimité
Arts and Sea	3 000	unanimité
+ exceptionnelle	4 000	unanimité
association "Charline"	20	unanimité
Banque Alimentaire	1 000	unanimité
Bons baisers d'Etretat	1 000	unanimité
Cercle nautique	3 000	unanimité
Comité social personnel communal	2 000	unanimité
Groupe secours catastrophe	200	unanimité
Judo	2 200	unanimité
La Boussole Gonfrevillaise	300	unanimité
La Main verte	800	unanimité
Les étincelles	1 000	unanimité
Les Restos du cœur	1 200	unanimité
Patrimoine pour festival	7 732	unanimité
Radio Club Etretat	800	unanimité
Secours catholique	200	unanimité
Secours populaire	200	unanimité
SNSM Fécamp	300	unanimité
Tambour battant	6 000	unanimité
TELETHON	300	unanimité
Tennis "Etretat Cap de Caux"	3 500	unanimité
"Vierge de Lourdes" bateau	200	unanimité
Voiles et Galets	13 000	unanimité
CFA Le Havre (centre de formation pour 2 élèves)	200	unanimité
Vie et Espoir	200	unanimité
Acomad	100	unanimité
Agir avec Becquerel	100	unanimité
Déli'Cat	400	unanimité
Association "Rêves"	300	unanimité
Le Golf	1 700	unanimité
Foyer des anciens	1 000	unanimité
AFS Agroécologie France Sénégal	35	unanimité
TOTAL	67 487	unanimité
Prévu Budget au BP 2026	100 000	

6. Fixation du taux des taxes directes locales : 2026

L'article 16 de la Loi de Finances pour 2020 avait figé les taux de Taxe d'Habitation 2019 jusqu'en 2022 pour permettre la suppression progressive de la TH sur les résidences principales.

A compter de 2023, les communes et EPCI votent à nouveau le taux de la TH, qui concerne :

- ✓ *les résidences secondaires,*
- ✓ *les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non assujettis à la CFE*
- ✓ *les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'Etat ou des collectivités locales et non exonérés en application du 1° du II de l'article 1408 du CGI,*
- ✓ *et les logements vacants depuis plus de deux ans lorsque la collectivité a instauré la taxe d'habitation sur les logements vacants.*

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taxes pour 2026 et de valider les taux suivants :

➤ TFPB (Taxe Foncières sur les Propriétés Bâties)	34,36 %
➤ TFNB (Taxe Foncière sur le Non Bâti)	20,70 %
➤ TH (Taxe d'Habitation)	4,74 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Votes : 3 abstentions : M. Buray (2) et Mme Cherrière

Monsieur le Maire précise que les taux sont relativement bas mais que les assiettes sont élevées.

7. FINANCES : BADGES 2026 modification

Monsieur le Maire expose que

La délibération n° 8C/139 du 17/12/2025, relative aux modalités d'attribution des badges de stationnement, stipule que : « la campagne de renouvellement des badges se déroulera du 1er janvier 2026 au 31 mars 2026 uniquement, sauf pour les changements de véhicules, les emplois saisonniers ou nouveaux arrivants. »

Il est proposé au conseil municipal après en avoir délibéré, de modifier la délibération 8c/139 du conseil municipal du 17/12/2025 :

- De supprimer la date limite de demande de badges pour l'année 2026. Néanmoins, il est précisé que les demandes seront instruites au plus vite, mais qu'un délai pourra être nécessaire en fonction de la disponibilité des agents administratifs en charge. Le maximum sera fait pour que le délai ne dépasse pas 2 semaines.

En tout état de cause, le véhicule sera verbalisable tant que la demande n'aura pas été acceptée et enregistrée.

Le demandeur sera informé de la suite donnée par mail ou téléphone.

- Les autres mentions de la délibération 8C/139 du 17/12/2025 restent inchangées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide ainsi à l'unanimité

Votes : 3 abstentions

8. FINANCES : Logement communal : mesure exceptionnelle

Monsieur le Maire expose que

Le conseil est informé qu'en raison d'une panne importante de sa chaudière, une de nos locataires Mme MOLLET a été relogée dans sa famille pendant le mois de janvier, dans l'attente de la réparation et de la remise en route du chauffage.

Afin de dédommager la locataire, il est proposé au conseil municipal d'accorder une gratuité de loyer d'un mois (montant : 440,26 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Questions de Mme CHERRIERE

1-Fermeture de classe

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous exposer précisément, étape par étape, le plan d'action que vous avez mis en œuvre pour anticiper, contester et tenter d'empêcher cette fermeture de classe : quelles démarches, à quelles dates, avec quels résultats ? » en cas de fermeture quelle sera l'organisation pour les familles impactées ?

Monsieur Lindon expose les élections ont eu lieu le 15 mars et la prise de fonction des élus le 20 mars. Les élus ont été informés quelques jours plus tard de la fermeture de classe et ont contacté l'Académie et l'école élémentaire.

Un courrier a été envoyé à l'Académie et que malheureusement avec 17 élèves par classe, l'argument de maintien ne tient pas actuellement. Néanmoins, l'école est plébiscitée par les communes voisine, la garderie périscolaire et la sécurité aux abords ainsi que les nouveaux logements contribuent à argumenter en faveur de notre école.

Une réunion de concertation a déjà eu lieu et les élus ont mis en place des rencontres avec les parents d'élèves, soutiennent une journée portes ouvertes à l'école et d'autres démarches en projet. Le processus va être long pour maintenir l'avenir de nos écoles. Il y a plusieurs pistes envisagées : le regroupement en RPI, une communication efficace etc....

2- Stationnement

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous présenter de manière précise le plan d'organisation que vous avez anticipé pour l'ouverture du parking de la Guezanne et, plus largement, pour l'accueil des touristes et le Fonctionnement de la

Commune et des commerçants (en lien avec l'union des commerçants) pour cette saison ?

Monsieur le Maire répond qu'il ne peut pas ordonner l'ouverture de ce parking. Il informe que plusieurs recours sont déposés sur le futur projet de parking. au regard des recours, les propriétaires ne souhaitent pas ouvrir. Il précise que le dialogue avec les propriétaires a été entamé dès le début du mandat et que différentes discussions ont lieu avec les communes voisines pour échanger sur des solutions.

3- Soutien associatif

Monsieur le Maire, suite au refus de stationnement gratuit opposé aux exposants d'un salon associatif pourtant réussi, pouvez-vous nous indiquer si la commune prévoit de mettre en place un cadre clair et

équitable de soutien aux associations (hormis son listing de soutien annuel financier) notamment sur les aspects logistiques et d'accueil ?

Il est répondu que Le salon du bien-être s'est organisé dans l'urgence et les organisateurs doivent payer leur stationnement sur ce type de manifestation à but plutôt lucratif.

La séance est levée à 20 h 07

*La secrétaire de séance,
Jacques LEGRAND*



*Le Maire,
Philippe LAFERRIERE*

